

FICHE D'ENTRÉE EN RELATION

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son intermédiaire. Elle résume toutes les informations légales que l'intermédiaire ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation. Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

LA SOCIETE

Dénomination sociale : JLM FINANCES Représenté par : Julien LEMOINE
 Adresse professionnelle : 7 boulevard st Martin 35500 Vitré
 Tél : 09.72.54.01.73 Mail : jl@conseilcourtagefinances.fr
 N° RCS : 813 571 205 RCS de Rennes
 CODE NAF/APE : 6619B N° ORIAS : 15005651

STATUS LEGAUX

Votre intermédiaire est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le N° d'immatriculation 15005651 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementaires suivantes :

[COBSP (Courtier en opération de banque et de Service de paiement)]

[MIOBSP (Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et de service de paiement) pour l'activité de rachat de crédit]

[COA (Courtier en assurance) avec une modalité de conseil de niveau 2*]

**Le niveau 2 revient à fournir au client un service de recommandation personnalisée consistant à lui expliquer pourquoi, parmi plusieurs contrats, un ou plusieurs contrats correspondent « le mieux » à ses exigences et ses besoins.*

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR :

4 Place de Budapest

CS 92459

75436 PARIS CEDEX 09

<http://www.acpr.banque-france/>

ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du CODE MONETAIRE ET FINANCIER et du CODE DES ASSURANCES.

L'Assureur LLOYD'S dont le siège est situé 65 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre atteste que : JLM Finances a souscrit une police d'assurance de RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE - N° WCRCIOAP22067*.

Une attestation est à votre disposition sur simple demande.

PARTENAIRES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES DISTRIBUTEURS*

Etablissements de crédit, entreprises d'assurances et autres distributeurs	Type d'accord
Société générale, Crédit mutuel de Bretagne, crédit agricole ille et vilaine, Caisse épargne bretagne pays de Loire ; Banque populaire grand ouest ; Banque européenne privée ; AFI esca, Eloïs assurance , Digital insure...	Convention
iAssure ...	Convention de co-courtage (et/ou Mandat d'intermédiation)
	Mandat d'intermédiation

**Il est précisé que cette liste représente nos principaux partenaires. Une liste complète est à votre disposition sur simple demande.*

Conformément à l'article R519-20 du CODE MONETAIRE ET FINANCIER, votre intermédiaire déclare avoir enregistré au cours de l'année précédente une part supérieure au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation avec les établissements suivant : caisse épargne bretagne pays de Loire également



n'avoir aucune participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % de ses droits de vote ou de son capital, détenue par un établissement de crédit ou un établissement de paiement ou par toute entité contrôlant un établissement de crédit ou un établissement de paiement.

Conformément à l'article R520-1 du CODE DES ASSURANCES, votre intermédiaire déclare avoir enregistré au cours de l'année précédente une part supérieure au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en assurance avec les entreprises d'assurance ou les groupes d'assurance suivant : BNP ; AXA banque ; Société générale, crédit municipal de Toulon, CFCAL, Caisse épargne bretagne pays de Loire ; Banque populaire grand ouest ; crédit du nord ; Banque européenne privée ; AFI esca, Elois assurance ...

Il déclare également n'avoir aucune participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % de ses droits de vote ou de son capital, détenue par une entreprise d'assurance déterminée ou par l'entreprise mère d'une entreprise d'assurance.

REMUNERATION DE L'INTERMEDIAIRE

Conformément à l'article R519-25 du CODE MONETAIRE ET FINANCIER, les modalités ou le niveau de la rémunération perçue par votre intermédiaire au titre de son activité d'intermédiation ne doit pas aller à l'encontre de son obligation d'agir au mieux des intérêts des clients ou d'influencer la qualité de sa prestation de service.

De façon générale, les prestations de votre intermédiaire peuvent être rémunérées par :

- des honoraires de courtage*
- des commissions*

**Le montant et les modalités de rémunération de votre intermédiaire sont à votre disposition sur simple demande.*

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser par courrier à : JLM Finances, 7 Boulevard St Martin 35500 Vitré, ou par mail à jl@conseilcourtagefinances.fr

Sauf difficulté particulière liée à la réclamation, votre intermédiaire s'engage à vous répondre dans les deux mois à compter de la réception de la réclamation.

En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice.

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vos données sont utilisées uniquement pour des finalités explicites, légitimes et nécessaires à la constitution et l'étude de votre dossier de crédit ; vos données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour les opérations pour lesquelles elles ont été collectées ou de celles prévues par les normes et autorisations de la CNIL ou par les dispositions légales et réglementaires.

Vos données à caractère personnel sont exclusivement destinées à JLM Finances, à ses prestataires et sous-traitants en charge du traitement de ces données et, le cas échéant, aux organismes officiels et aux autorités administratives et judiciaires.

Vous disposez des droits suivants :

- o demander l'accès aux données à caractère personnel vous concernant,
- o demander la rectification de ces données en cas d'erreur,
- o demander l'effacement de ces données (« droit à l'oubli »),
- o demander la limitation du traitement de ces données,
- o vous opposer pour des motifs légitimes au traitement de ces données,
- o demander à recevoir ces données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine (« droit à la portabilité »),
- o définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant :

- o par courrier électronique : jl@conseilcourtagefinances.fr

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation directement auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés :

- o Par courrier postal, en écrivant à : CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07
- o Par téléphone : 01 53 73 22 22

